



Programme pour l'avancement de l'acériculture nordique

Le calendrier pour les groupes de clients 1

GROUPE DE CLIENTS 1	
Acceptation des demandes	Du 18 novembre 2019 au 28 février 2020
Envoi des approbations	Le 30 juin 2021
Date limite de l'achèvement du projet	Le 31 décembre 2021

Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande le Coordinateur du projet RAIN. Il faut présenter une demande dans les délais prévus ci-dessus. Veuillez vous assurer que tous les documents à l'appui y sont joints (c.-à-d. les prix estimatifs, le plan d'affaires (s'il y a lieu), les statuts constitutifs (ou l'équivalent) ou la convention de collaboration signée). Une fois la demande présentée, celle-ci ne doit pas être révisée.

Le coordonnateur expliquera l'admissibilité de votre projet et répondra à toute question que vous pourriez avoir. Il sera aussi à votre disposition pour examiner votre demande avant sa soumission et pour faire en sorte qu'elle soit dûment remplie. **Il NEST PAS recommandé de présenter votre demande sans en parler au représentant ou à l'une des représentantes suivantes.**

coordinateur du projet RAIN

David Thompson dthompson@ssmic.com or (705)942-7927 ext. 3027

Approbations: Les approbations seront envoyées après la réunion du comité d'examen. L'avis d'approbation décrira le financement approuvé total et les coûts admissibles. Si elle ou il reçoit un avis d'approbation, la ou le bénéficiaire devra remplir et retourner un formulaire d'admission de client et d'autres documents d'orientation seront fournis pour décrire la façon de présenter une demande de remboursement et les exigences en matière de déclaration. Les demandeurs non choisis seront avisés à la fin de la période d'admission et ils recevront une rétroaction à ce sujet.

Rapports requis et retenue de 5 % : La **date limite d'achèvement du projet**, c'est la date à laquelle tout le travail doit être achevé. Toutes les factures, la preuve de paiement, le formulaire d'admission de client et le contrat doivent être remis au plus tard à cette date pour recevoir la subvention approuvée. Une fois que les achats auront été faits et que tous les documents exigés auront été reçus, on remettra au bénéficiaire 95 % des fonds approuvés.



Les 5 % qui restent de la subvention lui seront remis une fois qu'un **rapport définitif des résultats** aura été présenté. Une fois que le demandeur aura reçu les 95 % de la subvention, la coordonnatrice du programme lui donnera une date limite d'achèvement du projet. Bien que le rapport définitif des résultats doive être remis dans les six mois qui suivent la date limite d'achèvement du projet, on peut le présenter plus tôt. Le rapport définitif des résultats peut être présenté une fois que les fonds pour les coûts du projet admissibles (matériel, matériaux, etc.) ont été utilisés et que les demandeurs peuvent vérifier les résultats. Par exemple, on a acheté une serre et on a pu planter six semaines plus tôt que l'année précédente. La retenue de 5 % sert à faire en sorte que les demandeurs utilisent tout le matériel et tous les matériaux achetés.

Envoyez les demandes complétées à:

David Thompson, coordonnateur du projet

dthompson@ssmic.com

(705) 942-7927 ext. 3027, Fax (705) 942-6169